

4ème trimestre 2025 Pour recevoir le Caf Infos 10 en version électronique, merci de nous communiquer votre adresse mail à : [communication@caf10.caf.fr](mailto:communication@caf10.caf.fr)



## Le mot du Président et du Directeur

Séraphin DONI et Olivier SUZANNE

Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2025 s'achève avec la concrétisation de plusieurs projets et réformes : la généralisation de la solidarité à la source, la réforme du Complément Mode de Garde, la signature de conventions partenariales, le développement des Maisons des 1000 jours et diverses inaugurations (micro-crèches, pôle petite enfance, pôle jeunesse, maison des jeunes ...).

D'autres sujets seront également importants pour les équipes de la Caf en 2026.

Nous vous invitons à prendre connaissance des différentes échéances pour le dépôt de vos dossiers selon les sujets.

Nous vous rappelons que l'ensemble des aides et prestations est référencé sur notre site [www.caf.fr](http://www.caf.fr) (les calendriers, les appels à projets, la législation, ...). N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

L'ensemble des salariés de la Caf de l'Aube ainsi que les membres du Conseil d'Administration vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et une année 2026 pleine de projets partagés.

Bien à vous.

**Séraphin DONI**  
Le Président

**Olivier SUZANNE**  
Le Directeur

## Actualités du réseau

## 01 | Le Pack « Nouveau départ »

### Notre département poursuit ses engagements aux côtés des victimes de violences conjugales avec le pack « Nouveau départ »

L'Aube rejoint l'expérimentation du dispositif « Nouveau départ ». Initier par l'Etat en 2023, le pack « Nouveau Départ » vise à aider les victimes à se séparer du partenaire violent et à sécuriser leur départ. Piloté par la Préfecture et coordonné par le Département, la Caf de l'Aube est au côté de ses partenaires pour soutenir, accompagner et orienter les victimes de violences conjugales. Ce pack propose une prise en charge rapide, des aides d'urgence et un accompagnement personnalisé via la coordination renforcée des acteurs locaux. Le lancement officiel a été annoncé le 5 septembre par Aurore Bergé, ministre déléguée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, à l'Hôtel du Département.

## 02 | Chargé.e de coopération CTG : une mission au service d'un territoire

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale. Elle a pour objectifs d'élaborer et mettre en œuvre un projet social de territoire, afin d'améliorer voire développer les services aux familles dans différents champs d'intervention : accueil du jeune enfant, accompagnement des parents, jeunesse, animation de la vie sociale, accès aux droits, inclusion numérique, etc. En 2025, près de 98% du territoire aubois est couvert par une CTG.

Pour bien mener cette démarche, une partie des collectivités s'appuie sur un.e chargé.e de coopération (CC CTG), personne ressource ayant une mission d'ingénierie pour et sur le territoire. A ce titre, le CC CTG assure une mission de veille et de conseil auprès des élus, anime des démarches de diagnostic en lien avec les acteurs du territoire, propose des pistes d'amélioration et de développement des services aux familles, fédère les acteurs autour du projet de territoire, communique sur les services existants auprès des habitants..., et assure un travail d'évaluation pour mesurer l'impact de la CTG sur le territoire.

Le CC CTG est l'interlocuteur de la Caf, qui participe au financement de son poste.

Depuis 2023, la Caf de l'Aube organise des journées de formation sur le thème « Mettre en œuvre le développement territorial en renforçant la coopération entre les acteurs », afin de permettre aux agents concernés de bien appréhender leur mission. Ces formations sont animées par la SCOP Accolades. Depuis 2023, 21 CC CTG ont pu en bénéficier.



### 03 | Des sanctions contractuelles en Action Sociale

**Du nouveau en Action sociale : intégration d'un régime de sanctions contractuelles dans le cadre des conventions d'objectifs et de financements des partenaires.**

Les Caf accompagnent leurs partenaires par le biais d'aides au fonctionnement et/ou à l'investissement, sur fonds locaux et nationaux : prestations de service, Fonds Publics et Territoires, aides à l'investissement Petite enfance (Piae, FME), etc.

Ce système de financement est essentiellement déclaratif, et la majorité des partenaires financés applique de manière fiable les conventions.

La politique de contrôle en aides financières collectives témoigne d'erreurs fréquentes, plus ou moins graves, pouvant impacter le montant de la subvention versée. La plupart des erreurs sont commises de bonne foi au regard de la complexité des règles applicables et du turnover observé chez les personnes chargées des déclarations.

Cependant, les Caf observent certaines pratiques déclaratives assimilables à de l'optimisation des subventions publiques, voire de manquements intentionnels à la bonne application des règles prévues.

C'est dans ce contexte, que la COG 2023-2027 prévoit la mise en place d'un régime de sanctions contractuelles conclues entre les Caf et les gestionnaires à compter de 2025.

Ce régime prévoit, selon la gradation du type de manquement, une pénalité financière en pourcentage de la subvention de l'année du manquement.

La Caf va poursuivre et renforcer l'accompagnement des partenaires mis en place depuis plusieurs années par :

- L'organisation de réunions et/ou webinaires pour les évolutions réglementaires
- L'accompagnement personnalisé des nouveaux gestionnaires et des nouveaux agents en charge des déclarations de données
- L'accompagnement apporté par les conseillers techniques dans le cadre de leurs missions et du suivi des équipements et services aux familles
- L'accompagnement apporté par la contrôleur en action sociale dans le cadre de ses missions.
- La formation des gestionnaires.

### 04 | CMG emploi direct et résidence alternée

En 2025, le Complément Libre Choix Mode de Garde emploi direct a fait l'objet d'une réforme importante en 2 étapes.

**Septembre 2025** : Refonte du calcul du droit dite linéarisation et Extension du bénéfice de la prestation jusqu'aux 12 ans de l'enfant pour les familles monoparentales

**Décembre 2025** : possibilité d'un CMG par parent en cas de résidence alternée

Le périmètre du CMG emploi direct comporte l'emploi d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile.

#### Focus sur les évolutions du CMG résidence alternée

**Objectifs** : promouvoir l'égalité des droits entre les parents et répondre de manière plus équitable aux besoins des familles.

**Conditions :**

- Avoir un ou plusieurs enfants à charge de moins de 6 ans (ou 12 ans pour les familles monoparentales) en résidence alternée
- Bénéficier du partage des allocations familiales pour les enfants issus d'une même union (condition non requise pour 1 seul enfant à charge en résidence alternée)
- Avoir déposé une demande de CMG

**Date d'effet** : 01/12/2025 sans rétroactivité possible

Il ne s'agit pas d'un partage du CMG entre les deux parents. Chacun ouvre droit au CMG selon sa situation propre et son besoin réel d'heures de garde par mois. La formule de calcul est identique à celle pour tout autre allocataire et le montant du droit versé à un parent est indépendant de celui versé à l'autre parent.

Plus d'infos sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### 05 | Les rendez-vous incontournables avec le service d'action sociale de la Caf de l'Aube - 2026

La Caf de l'Aube contribue à la création, à la rénovation et au fonctionnement des équipements et services à destination des enfants et des familles, gérés par les associations et collectivités locales, particulièrement dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse, du soutien à la parentalité et de l'animation de la vie sociale.

Pour cela, elle attribue :

#### Des aides à l'investissement et au fonctionnement sur fonds locaux :

La demande est à télécharger sur le [caf.fr](http://caf.fr) en cliquant [ici](#). Elle doit être adressée à la Caf avec le descriptif du projet et un budget prévisionnel (plan de financement, devis) à l'unité des aides collectives pour instruction avant examen par nos administrateurs pour décision. Les dossiers sont examinés principalement à la première Commission d'action sociale de l'année, qui aura lieu en avril 2026 compte tenu du renouvellement du Conseil d'Administration en mars 2026. Exceptionnellement, des demandes peuvent être examinées en cours d'année, sous réserve des disponibilités budgétaires.

#### Des prestations de service :

Ce sont des aides accordées par la Caf pour financer une partie du coût de fonctionnement de certains équipements et services. Elles sont calculées grâce à des données d'activité et financières qui doivent être renseignées sur le Portail Mon Compte partenaire, selon un calendrier précis. Nous vous remercions de respecter le calendrier disponible en cliquant [ici](#). En cas de difficulté, merci de contacter l'unité des aides collectives.

Retrouvez toutes ces aides dans le Règlement Intérieur d'Action sociale 2024-2027 en ligne [ici](#).

### 06 | Appels à projets 2026 - FME des EAJE

#### Appel à projet 2026 Fonds de Modernisation (FME) des établissements d'accueil des jeunes enfants

Le FME est un dispositif financier de la Cnaf destiné aux établissements d'accueil du jeune enfant. Il permet de financer des opérations d'investissement.

Pour la période 2024-2027, le FME pourra être mobilisé pour :

1. La réalisation d'opérations de rénovation (mises aux normes, travaux de sécurisation, remplacement de matériels obsolètes) considérées comme nécessaires pour maintenir l'attractivité de l'équipement pour les familles, préserver son autorisation d'ouverture et éviter sa fermeture totale ou partielle, à court ou moyen terme.
2. La réalisation d'opérations facilitant la fourniture des repas et le stockage des couches : construction d'une cuisine ou achat d'équipements pour réchauffer les repas non préparés sur place (four, réfrigérateur), construction d'un local de stockage des couches afin de renforcer le niveau de service aux familles...
3. L'achat ou le remplacement d'un logiciel de gestion ou d'un système automatisé de d'enregistrement des présences permettant d'optimiser le fonctionnement de l'établissement.
4. Pour accompagner la mise en conformité découlant de la réforme des modes d'accueil impulsée depuis 2021, encourager la montée en qualité de la vie au travail et l'adaptation des conditions d'accueil aux enjeux du développement durable, le FME soutiendra également les projets répondant aux objectifs développés dans le dossier d'appel à projet téléchargeable en cliquant [ici](#)

Les demandes sont à retourner **au plus tard le 30/01/2026** à [conseillers-techniques@caf10.caf.fr](mailto:conseillers-techniques@caf10.caf.fr)

Merci de contacter le conseiller technique de votre territoire pour échanger sur votre projet et vérifier l'éligibilité de ce dernier au FME.

## 07 | Formation pour les gestionnaires d'EAJE PSU

**Du nouveau en 2026 pour les gestionnaires d'Établissements d'accueil du jeune enfant PSU : une formation à destination des directeurs de crèches et agents administratifs.**

Cette formation vise à permettre aux professionnels des structures de comprendre et optimiser la gestion financière et administrative de leur structure.

### A l'ordre du jour :

- Comprendre les modalités de calcul de la Prestation de Service Unique : la PS et ses différents bonus
- Savoir établir un prévisionnel d'activité tout au long de l'année
- Savoir établir et actualiser un budget prévisionnel
- Comprendre l'impact des déclarations de données sur le portail partenaire Caf.

**Première journée : le 30 janvier 2026.**

Le nombre de places est limité.

Les modalités pratiques d'inscription vous seront communiquées prochainement.

## 08 | Subventions 2026

Vous êtes une association, une fédération, une collectivité locale, etc.

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, et dans la limite de ses dotations budgétaires, la Caf de l'Aube peut vous accorder une aide au fonctionnement ou à l'investissement (équipement, réhabilitation, construction ou aménagement) pour le ou les équipements que vous gérez et/ou que vous souhaiteriez développer.

Les aides allouées sous forme de subvention sont accordées par la Commission d'Action Sociale de la Caf de l'Aube.

Elles s'inscrivent dans les domaines d'intervention de la branche Famille (petite enfance, enfance-jeunesse, animation de la vie sociale, accompagnement social et logement, soutien à la parentalité) et dans le respect des priorités définies dans le cadre de son règlement intérieur d'action sociale disponible sur les pages locales du [caf.fr](http://caf.fr).

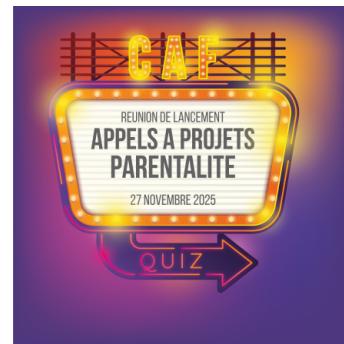
Lorsqu'une subvention est accordée, elle ne peut pas être affectée à un autre usage.

Pour en bénéficier, vous devez nous retourner le dossier téléchargé en cliquant [ici](#), dûment complété et accompagné des pièces justificatives, en respectant le calendrier suivant :

Date de la commission sociale	Date limite de dépôt du dossier
Début avril 2026	27/02/2026
Début juin 2026	24/04/2026
Mi-septembre 2026	03/08/2026
Début novembre 2026	25/09/2026

Pour toute question relative à la constitution et l'instruction administrative du dossier, la procédure d'examen et de notification des décisions, le suivi administratif et le paiement des aides accordées, vous devez contacter par mail [aides-collectives@caf10.caf.fr](mailto:aides-collectives@caf10.caf.fr)

## 09 | Appels à projets Parentalité



Chaque année, la Caf de l'Aube organise une réunion pour le lancement de la campagne d'appels à projets Parentalité, précédemment appelés REAAP.

Le 27 novembre dernier, une soixantaine de porteurs et futurs porteurs de projets se sont retrouvés à la Maison d'Animation Culturelle de Pont Sainte Marie afin de découvrir les modalités de l'édition 2026.

La rencontre s'est déroulée sous un format ludique : les participants ont été répartis en six équipes qui se sont affrontées sur un quiz parentalité de 15 questions imaginées par la Caf de l'Aube. L'équipe des « Parents Optimistes » s'est distinguée en remportant le quiz avec 13 bonnes réponses.

**La campagne d'appels à projets 2026 est ouverte du 27 novembre 2025 au 15 janvier 2026.**

### Parmi les nouveautés cette année :

- Les demandes doivent désormais être déposées via un formulaire word (et non plus sur Elan).
- Le financement maximum est fixé à 60 %, sauf pour les projets relevant des thématiques prioritaires du SDSF 2022-2026 (lien parents/écoles, actions pour les pères, soutien aux jeunes parents, groupes de parole pour enfants et/ou parents séparés). Ces projets pourront bénéficier d'un financement allant jusqu'à 80 %.
- En raison du renouvellement début 2026 du conseil d'administration de la Caf de l'Aube, les dossiers ne pourront être étudiés en commission d'action sociale qu'à partir du mois d'avril.

### Vous souhaitez déposer un projet ?

Retrouvez l'ensemble des éléments sur le site Caf.fr, onglet « professionnels », rubrique « offres et services », « partenaires locaux » puis « appels à projets ».

La Caf remercie l'ensemble des participants et attend vos projets.



## 10 | Pose de la première pierre du Pôle enfance famille à La Chapelle Saint Luc

Le 4 novembre 2025 a eu lieu la pose de la première pierre, lancement officiel de la construction d'un pôle enfance-famille au sein du quartier Politique de la ville (QPV) de La Chapelle Saint-Luc. L'événement s'est déroulé en présence de représentants des différents financeurs : Ville, Etat, Région, Département, TCM, Caf. Actuellement, trois structures municipales accueillent les jeunes enfants pour un total de 78 places.

Afin de répondre aux demandes croissantes des familles, la Ville de La Chapelle Saint-Luc s'est engagée dans deux projets d'envergure visant à améliorer et développer l'offre d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans.

Le premier concerne la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment situé rue Ferdinand-Buisson, à La Chapelle « du bas ». Transformé en établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), ce bâtiment accueillera 35 enfants en collectif et 24 en familial.

Le second projet prévoit la construction d'un nouvel établissement au sein du QPV, à proximité de la Maison des solidarités du Département. Il proposera 45 places en accueil collectif et s'intégrera dans un pôle enfance-famille réunissant le relais petite enfance (RPE), le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP), la Maison des 1000 jours, un espace parents ainsi que le Centre municipal d'action sociale (CMAS). Tous ces services sont regroupés afin de mieux accompagner les familles au quotidien.

Ces projets ont fait l'objet d'un accompagnement technique et financier de la Caf de l'Aube, en lien avec le service PMI du Département.

L'ouverture de ces deux structures est envisagée en septembre 2026.



## 11 | Valorisation des métiers de la petite enfance : une immersion au cœur de la formation

Dans le cadre du SDSF et des groupes de travail dédiés à la valorisation des métiers de la petite enfance, une action concrète a été menée en partenariat avec le Lycée Marie de Champagne et le Greta.

Cette initiative, pilotée par le Conseil Départemental et la Caf, visait à rapprocher le monde de la formation et celui du terrain. Face à une pénurie de personnel dans les structures d'accueil du jeune enfant, les directeurs de crèches ont exprimé un besoin fort : être au plus près des étudiants pour faciliter les stages, les recrutements dès l'obtention du diplôme, et accompagner les professionnels en poste dans leur évolution, notamment via la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Deux demi-journées ont ainsi été organisées, les 23 avril et 8 octobre 2025, réunissant 37 participants.

### Au programme :

- Visite des plateaux techniques du Lycée Marie de Champagne
- Rencontres avec les équipes éducatives et les étudiants
- Présentation des formations proposées par le Greta

Cette action a permis de poser les bases d'une collaboration renforcée entre les acteurs de la petite enfance et les organismes de formation.

En favorisant les échanges directs, elle ouvre la voie à :

- Une meilleure compréhension mutuelle des enjeux de terrain et des parcours de formation,
- Une adaptation progressive des contenus pédagogiques aux besoins concrets des structures,
- Et surtout, à la création de passerelles durables entre étudiants, professionnels et formateurs pour répondre aux défis de recrutement et de valorisation des métiers.

## 12 | Renforcer la communication au quotidien : une action collective en faveur des MAM de l'Aube

Dans le cadre du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF), une action concrète a été menée le samedi 11 octobre 2025, au centre sportif de l'Aube, pour accompagner les Maisons d'Assistantes Maternelles (MAM) aubois dans l'amélioration de leur communication au quotidien.

Cette initiative, portée en partenariat avec la mission PMI (Protection Maternelle et Infantile) du Conseil départemental, la MSA, et la Caf, illustre un engagement commun en faveur de la qualité d'accueil et du soutien aux professionnels de la petite enfance.

Le territoire de l'Aube compte aujourd'hui 18 MAM. Ce sont 24 professionnelles exerçant au sein de ces structures qui ont participé activement à cette action.

Les objectifs étaient de renforcer les compétences en communication des assistantes maternelles, tant dans leurs échanges avec les familles que dans leur organisation interne.

L'action a été animée par Caroline MOREL, psychologue clinicienne, formatrice et consultante petite enfance. Elle détient une expérience d'animation de conférences et de groupe de paroles auprès des professionnels et parents depuis vingt ans. Grâce à son approche bienveillante et interactive, elle a su créer un espace d'échange riche, permettant aux participantes de réfléchir à leurs pratiques et de repartir avec des outils concrets et adaptés à leur réalité de terrain.

Cette action s'est présentée sous la forme de conférence et de partage d'expériences. Des thématiques clés ont été explorées telles que :

- La posture professionnelle dans la relation aux parents et aux enfants,
- La gestion des situations sensibles,
- L'utilisation de supports écrits et numériques pour une communication claire et bienveillante.

En soutenant les MAM dans cette dynamique, nous réaffirmons notre volonté de valoriser leur professionnalisme et de contribuer à un environnement serein et collaboratif pour les enfants, les familles et les équipes.

## 13 | Signature de la CTG avec la Ville de Pont Sainte Marie

Jeudi 13 novembre, la Caf de l'Aube et la ville de Pont Sainte Marie ont renouvelé leur convention territoriale globale.

Une convention territoriale globale (Ctg) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf et la Ville.

La précédente convention a permis à la ville de Pont Sainte Marie de déployer un plan d'actions autour de plusieurs axes majeurs : la petite enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement et l'accès aux droits.

Pour les 5 prochaines années, le partenariat va se poursuivre au profit des habitants.

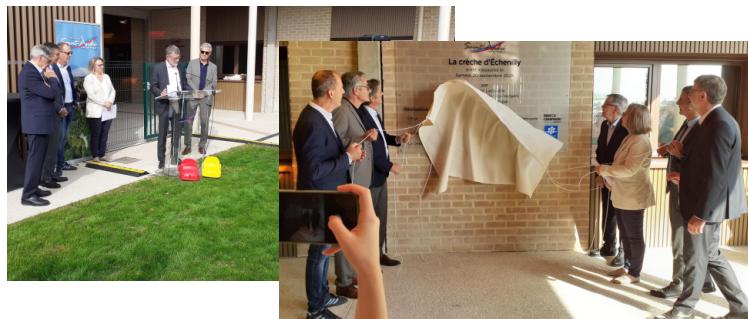


## 14 | Saint-André-les-Vergers renforce son offre d'accueil du jeune enfant

La commune de Saint-André-les-Vergers, qui disposait jusqu'ici d'une crèche de 112 places (85 en accueil collectif et 27 en accueil familial) située au cœur du quartier Maugout, a engagé une réorganisation pour mieux répondre aux besoins des familles et soutenir l'activité économique locale.

Dans ce cadre, 66 places collectives et 23 places familiales ont été transférées vers **une nouvelle structure implantée dans le quartier d'Echenilly**. Parallèlement, la crèche du centre-ville fait l'objet de travaux de rénovation. La réalisation de ces deux programmes permettra à terme la création de 16 places supplémentaires.

La nouvelle crèche a ouvert ses portes le 18 août, avec le soutien financier de la Caf de l'Aube, qui a apporté une subvention de 1 104 000 €. L'inauguration officielle s'est tenue le 20 septembre, en présence du directeur de la Caf, Olivier Suzanne, ainsi que de représentants de Troyes Champagne Métropole, du Département de l'Aube et de la Région Grand Est.



En complément, une initiative privée est venue enrichir **l'offre locale : la micro-crèche Bcome & Bloom**, portée par Bérénice Henrion, a ouvert le 25 août au 43 rue de la Croix Blanche. Elle propose 12 places et a bénéficié d'un soutien de la Caf de l'Aube à hauteur de 106 800 €. Son inauguration est prévue au printemps prochain.

## 15 | Une 5ème Maison des 1000 jours dans l'Aube

Une cinquième Maison des 1000 Jours ouvrira ses portes dans l'Aube en 2026 pour favoriser l'égalité des chances dès la naissance

Dans le cadre de l'initiative nationale visant à promouvoir l'égalité des chances dès la naissance, l'État a mis en place la commission des 1000 premiers jours de l'enfant. Cette commission préconise la création de Maisons des 1000 jours, des espaces centralisés offrant une vaste gamme de services destinés aux (futurs) parents, aux jeunes enfants et à leur entourage familial, dès le 4ème mois de grossesse jusqu'aux 2 voire 3 ans de l'enfant.

Dans le département de l'Aube, cette démarche est menée en collaboration entre le Département, la Caf et d'autres institutions partenaires. Depuis 2024, ce sont quatre Maisons des 1000 Jours qui ont vu le jour : celles de la Ville de La Chapelle-Saint-Luc et de la Communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt, en 2024 ; celles du Barséquanais en Champagne et de Troyes Champagne Métropole en 2025.

Une 5ème Maison des 1000 jours ouvrira ses portes début 2026, portée par la Communauté de communes du Pays d'Othe. Des services et animations seront proposées sur les communes de St-Benoist-sur-Vanne, St-Mards-en-Othe, Neuville-sur-Vanne, Bercenay-en-Othe et Aix-Villemaur-Pâlis.

L'objectif à long terme est d'étendre le réseau des Maisons des 1000 Jours, avec des appels à manifestation d'intérêt prévus chaque année en mars jusqu'en 2028, afin d'implanter d'autres Maisons des 1000 Jours sur le territoire aubois, contribuant ainsi à renforcer le soutien aux familles dès les premiers jours de la vie de l'enfant.

## 16 | Inauguration de la Maison des Femmes de l'Aube

Le 28 novembre dernier, la Caf de l'Aube était aux côtés de ses partenaires lors de l'inauguration de la Maison des Femmes de l'Aube.

Depuis 2 ans, ce sont 270 femmes de notre département qui ont pu bénéficier de l'Aide universelle d'urgence aux victimes de violences conjugales (AVVC), aide versée par la Caf de l'Aube, majoritairement sous la forme d'une subvention, d'un montant moyen de 1000 €.

La Caf de l'Aube se mobilise également depuis de nombreuses années dans l'accompagnement social des personnes victimes de violence conjugale, en coopération avec de nombreux acteurs de terrain institutionnels ou associatifs.

Le soutien de la Caf de l'Aube au projet de la Maison des Femmes est donc totalement en résonance et en cohérence avec les missions de la branche famille et la mobilisation de la Caf de l'Aube sur ce sujet de société majeur. Une subvention de fonctionnement de 40000€ a été accordée pour cette année de création et de 60000€/annuel pour les deux prochaines années.

La Caf de l'Aube est convaincue de la pertinence de ce projet et de l'intérêt de pouvoir mettre à disposition des femmes victimes de violence conjugale un nouveau lieu d'accueil sur notre territoire, offrant un accompagnement global, aussi bien médical, social, psychologique ou encore judiciaire.



## 17 | Partenaires d'Action sociale : de nombreuses actions pour vous accompagner en 2026

Dans le cadre de sa mission de soutien aux porteurs de projet de services aux familles, la Caf accompagne les gestionnaires et se doit de veiller à la qualité et à la pertinence du projet mis en place au regard des besoins identifiés, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Différents webinaires ou rencontres ont été programmés :

- **Le 04 décembre 2025 à 9h30, un webinaire relatif à l'appel à projet 2026 Fonds Publics et Territoires.** Les appels à projet sont disponibles sur les pages locales du caf.fr du 04 décembre 2025 au 06 janvier 2026 en cliquant [ici](#)
- **Les 7 et 14 novembre 2025, un webinaire pour les 10 centres sociaux et espaces de vie sociale en démarche de renouvellement d'agrément en 2026**
- **Le 8 décembre 2025 à 14h15, une réunion à la Maison des associations à Troyes pour les 23 territoires engagés dans une démarche de renouvellement de la CTG**
- **Le 13 janvier 2026 à 14h00, un webinaire pour les 9 Rpe en démarche de renouvellement d'agrément en 2026.**

A l'ordre du jour :

- Rappel des attendus et du référentiel
- Présentation des imprimés
- Calendrier et modalités de travail avec la Caf
- Echanges.

## 18 | Gestionnaire de structure, déclaration de changement

Vous êtes gestionnaire d'une structure financée par la Caf au titre d'une prestation de service : crèche, Rpe, accueil de loisirs, PS jeunes, FJT, Laep, centre social, EVS, etc.

Tout changement relatif au fonctionnement de ladite structure (mouvement de personnel, évolution de la capacité d'accueil, modification du projet, etc.) peut avoir un impact sur le financement attribué par la Caf, à la hausse ou à la baisse.

C'est pourquoi nous vous demandons de **nous en faire part systématiquement** ; préalablement au changement quand vous en avez connaissance, à défaut lorsque celui-ci intervient.

Pour cela, nous mettons à votre disposition des fiches à compléter, par type de structure disponibles sur [www.caf.fr/professionnels](http://www.caf.fr/professionnels)

Merci de bien vouloir télécharger la fiche appropriée, la compléter et l'envoyer à l'adresse suivante : [conseillers-techniques@caf10.caf.fr](mailto:conseillers-techniques@caf10.caf.fr)

Si le changement déclaré devait avoir un impact sur le financement de la Caf, nous vous en informerions rapidement.

Pour toute précision, veuillez contacter les conseillers techniques de la Caf : [conseillers-techniques@caf10.caf.fr](mailto:conseillers-techniques@caf10.caf.fr)

## 19 | Boîte à outils pour accompagner la transition écologique

### Boîte à outils pour accompagner la transition écologique des structures financées par les Caf

La transition écologique est au cœur des priorités de la branche Famille. Cette volonté a été clairement réaffirmée dans la dernière Convention d'Objectifs et de Gestion (Cog) contractualisée avec l'État pour la période 2023-2027.

Cette ambition se concrétise sur le terrain et les Caf accompagnent leurs partenaires à mieux intégrer les enjeux écologiques dans la conception de leurs projets et le déroulement de leurs activités.

En tant que service public, la branche Famille adopte une approche responsable de ses impacts. Elle s'engage dans ses activités à prendre en compte la préservation de la planète et des ressources, tout en améliorant la qualité de l'accueil des publics et les conditions de travail des professionnels des structures financées par les Caf.

Afin de franchir une étape supplémentaire, les Caf viennent de développer des outils à destination des partenaires afin de les aider à :

- mieux comprendre les enjeux environnementaux,
- identifier le rôle que leur structure peut jouer dans la transition écologique,
- prendre des décisions d'investissement et de fonctionnement adaptées aux conséquences actuelles et futures du changement climatique, en tenant compte des publics accueillis.

La boîte à outils ainsi créée comprend :

- Des outils interconnectés et simples d'utilisation, permettant aux structures de s'autoévaluer de façon rapide et opérationnelle par l'identification des axes de progression prioritaires et l'obtention de pistes d'actions pour enclencher ou accélérer sa transition écologique : outils d'auto-diagnostic, outils de mise en action (fiches thématiques sur les concepts clé de la transition écologique), fiches actions pour trouver des idées d'actions concrètes à réaliser, guide récapitulatif des financements des Caf pouvant être mobilisé
- Des mini formations sous différents formats (Ppt, PDF, vidéos) portant sur les enjeux de la transition écologique appliqués au secteur et sur la prise en main des différents outils.

Nous vous invitons à en prendre connaissance sur le [caf.fr](http://caf.fr) en cliquant sur le lien [ici](#)

## 20 | Vidéo des Lieux d'Accueil Enfants Parents de l'Aube

Le département de l'Aube compte aujourd'hui sept Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) répartis sur le territoire : Arcis-sur-Aube, Marigny-le-Châtel, Romilly-sur-Seine, Aix-Villemaur-Pâlis, Pont-Sainte-Marie, La Chapelle-Saint-Luc et Troyes.

Animé par la Caf de l'Aube, le réseau des LAEP se réunit régulièrement afin d'échanger sur ses pratiques et de construire ensemble de nouveaux projets.

Dans ce cadre, une semaine portes ouvertes a été organisée en mai dernier afin de faire connaître ces espaces auprès des familles, des partenaires de terrain et des élus locaux.

À cette occasion, la Caf de l'Aube a réalisé une vidéo de présentation grâce à la participation des intervenants, des familles et des partenaires. En quelques minutes, elle permet de comprendre le rôle des LAEP, leur fonctionnement, et les bénéfices qu'ils apportent aux enfants comme aux parents.

Pour visionner la vidéo, cliquez sur l'image



## 21 | Caf : mode d'emploi



Déposer une première demande à la Caf est une démarche importante.

Elle entraîne le calcul et le versement des prestations et démarre la vie du dossier allocataire

Elle engage également ce dernier à déclarer tout changement de situation pour percevoir son juste droit.

Pour permettre aux usagers de se repérer, un guide du nouvel allocataire est disponible sur nos pages locales du [caf.fr](http://caf.fr). Vous pouvez y accéder en cliquant [ici](#)

Il recense les réflexes à adopter tout au long de la vie du dossier Caf et oriente vers les démarches en ligne.

Bien comprendre les impacts de ses changements de situation c'est adopter les bons réflexes de déclaration et ainsi éviter de devoir rembourser à la Caf des prestations indûment perçues.

Partenaires, aidez-nous à sensibiliser en relayant ce guide virtuel aux usagers que vous accompagnez...